

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
LUNDI 23 FEVRIER 2009

<b>En exercice :</b>	<b>36</b>
<b>Présents :</b>	<b>36</b>
<b>Titulaires :</b>	<b>31</b>
<b>Suppléants :</b>	<b>5</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>5</b>
<b>Absents :</b>	<b>0</b>

Convocation adressée à chaque conseiller le 11 février 2009 pour la session ordinaire du lundi 23 février 2009

L'an deux mil neuf, le vingt-trois février à vingt heures les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Ognon, désignés par leur Conseil Municipal, se sont réunis à la salle des fêtes de Miellin sous la Présidence de M. SAINTIGNY Henri, Président.

Etaient Présents:

M. SEGUIN Michel, Mr RICHE Jackie, Mr OUDOT Francis, Mr PINOT Régis, Mme DAVIOT Rose Marie, Mme MAIROT Marie-Ange, Mr CHATELOT Henri, Mr GRANDJEAN Michel, Mr DALVAL Jean-Marc, Mr MARTINET Gilles, Mr SAINTIGNY Henri, Mr GRANDMOUGIN Jean Pierre, Mr MOUGENOT Bernard, Mr PARISOT Jean-Marie, Mme VALDENNAIRE Sylviane, Mr PERNOT Jean, Mr ANTOINE Francis, Mr LALLOZ Jacques, Mr CLAUDEL Hubert, Mr TOURDOT Roger, Mr CARITEY Cyril, Mr GILLET Denis, Mr MARTINET, Mr LOMBARD Patrice, Mr NOEL Rémi, Mr SARRE Vincent

Etaient absents représentés:

- Mme VALDENNAIRE Marie-France donne pouvoir à Mr ANSELM Didier
- Mme TORTISSIER Virginie donne pouvoir à Mr LEVREY Paul
- Melle GROSJEAN Céline donne pouvoir à Mr BRESSON Roland
- Mr BEURRIER Patrice donne pouvoir à Mr TUGEND Pierre
- Mme FRESLIER Marie-Claire donne pouvoir à Mme BERTRAND Anne-Marie

Absents :

**Mme POULMAR Gilberte** a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

M. le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance.

Tout d'abord, Monsieur le Président remercie la Mairie de Miellin de recevoir le Conseil Communautaire. Il informe les délégués de l'arrivée du nouvel agent de développement en poste depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009: Estelle ROCHE.

En introduction, le Président fait état du dernier recensement INSEE. Tout d'abord, la population de la Communauté de Communes est passée à 6 447 habitants (+ 298). Deux palmes d'augmentation de la population: la 1<sup>ère</sup> pour la commune de Saint-Barthélémy avec 202 habitants en plus et la 2<sup>nde</sup> pour la commune de Fresse avec 77 habitants en plus.

M.SAINTINGY laisse la parole à M.LOMBARD.

Compte-tenu qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2009 la population de Fresse compte 721 habitants et dépasse le seuil statutaire de 700 habitants, le Conseil Municipal a élu un nouveau délégué titulaire : M.DAVAL Brice. Comme M.DAVAL était délégué suppléant, le Conseil a procédé à l'élection d'un nouveau suppléant : M. SACCHI Philippe.

Le Président souhaite la bienvenue à ces nouveaux membres.

Avant de commencer le Conseil Communautaire, M. SAINTIGNY souhaite revenir sur deux points évoqués en Bureau.

- Premièrement, la réglementation des boisements.

Une réglementation des boisements a été mise en place dans de nombreuses communes de Haute-Saône. Sur le territoire de la Communauté de Communes elle est devenue caduque (excepté pour la commune de Miellin valable jusqu'en 2013). Le financement de la mise à jour est intégralement pris en charge par le Conseil Général à hauteur de 90 000€ en autorisation globale de programme et 30 000 € la 1<sup>ère</sup> année. Le 1<sup>er</sup> groupe sera formé par les communes de Melisey, Belmont, La Lanterne et Montessaux.

- Deuxièmement, l'étude d'implantation des éoliennes.

La société Opale Energies Naturelles, soutenu par le Conseil Général du Doubs, souhaite réaliser une étude gratuite pour la Communauté de Communes sur une potentielle installation d'un projet éolien. Ce point fera l'objet d'une présentation avec délibération lors du prochain Conseil Communautaire.

Après ce bref retour sur deux points évoqués en Bureau, la Président présente l'ordre du jour. Le Conseil de ce soir abordera réellement 4 points. Le 5<sup>ème</sup> sur le vote de la redevance au niveau du SPANC sera reporté.

## **GYMNASE DE SAINT-BARTHEMELY: LANCEMENT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES**

Sur ce thème, 7 points vont être abordés : 1/Les dépenses 2/La décomposition des prix par lot 2bis/Estimation du coût de l'achat de matériel sportif 3/le plan de financement 4/Le planning d'utilisation de la salle 5/Les dépenses de fonctionnement 6/Le planning des travaux.

Tout d'abord, M. le Président informe le Conseil communautaire de l'évolution du dossier.

Avec comme support visuel 3 plans de l'architecte (plan de masse, plan de niveau RDC, plan de niveau RDC+1) il évoque les évolutions du projet depuis le dernier conseil communautaire.

Il conclut cette introduction en précisant que le permis de construire a été signé par M.GILLET, Maire de Saint-Barthélémy.

### 1: Les dépenses.

Le coût dans sa globalité n'a pas bougé. Il est toujours de 850 000€ H.T. Il se décompose de la manière suivante: le coût des travaux (739 582 €), la maîtrise d'œuvre (77 542,50 €), la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs et de contrôle technique ( 2 885,75 €), des frais de publications légales ( 3 000€), des frais de reproduction ( 3 000€) , des frais d'équipements (22 000€) et des frais divers ( 1 989.75€).

### 2: La décomposition des prix par lot.

Le coût des travaux se décompose en 17 lots homogènes pour permettre aux petites entreprises de répondre à l'appel d'offres.

M. le Président précise que du point de vue des critères d'attribution: 50% seront concernés par le prix, 50% pour le côté technique dont 20% pour les moyens mis en œuvre par l'entreprise, 20% sur la technicité et 10% sur le développement durable et le traitement des déchets.

### 2bis : L'estimation du coût de l'achat de matériel sportif.

Une 1<sup>ère</sup> estimation faite sur catalogue, permet d'arriver à une estimation d'environ 22 000 €H.T. Ce montant se décompose en 3 grandes parties : les charges générales à hauteur de 7 711.20€ (tableau, table et chaises de marque, bancs de touche, armoires de rangement tableaux magnétiques, vitrine et espaliers), les vestiaires et l'infirmerie à hauteur de 5 908.18€ (bancs, patères, tables de vestiaires, table d'arbitre et

infirmierie, chaises d'arbitre et infirmierie), les équipements sportifs à hauteur de 8 284.41€ ( but de hand, filets de but de hand, filet de tennis, chaise d'arbitre de tennis, panneaux de basket, tapis de sol gymnastique, cône de marquage, mini marqueurs, cerceaux, chasubles junior et sénior, compresseur).

### 3 : Le plan de financement.

M. le Président précise qu'il n'a pas évolué depuis le mois de décembre 2008. 4 financements sont acquis. La demande de DGE 2009, à ce jour considéré comme complet est en attente de confirmation du montant de la subvention. Le financement sera constitué des 68% de subventions. Ce qui est un très bon pourcentage, lance M.SAINTIGNY. 32% sont à charge de la Communauté de Communes.

Suite à la réunion de la commission gestion en date du mercredi 27 janvier, l'idée qui en est ressorti était de faire un prêt de 200 000€ et de se garder des fonds libres pour d'autres opérations futures.

### 4 : Le planning d'utilisation de la salle.

Cette salle servirait aux écoles de la Communauté des Communes ainsi qu'aux associations. Sur la base d'un prévisionnel d'occupation de septembre à juin de 50h, 16h seraient consacrées aux écoles, 14h au tennis, 18h au hand, 2h à la gym.

M.SAINTIGNY précise qu'il s'agit d'un prévisionnel et qu'il sera modifié en ajusté en fonction des besoins de chaque commune et de chaque utilisateur.

### 5: Estimation des dépenses de fonctionnement.

Un 1<sup>er</sup> budget de fonctionnement prévisionnel a été estimé à hauteur de 22 000 € H.T. Parmi ces dépenses, nous trouvons le chauffage, l'électricité, l'eau, l'assurance, les charges de personnel, le frais de nettoyage et de maintenance.

### 6: Le planning des travaux.

La durée des travaux est de 11 mois avec un démarrage prévue fin mai/début juin.

M.PERNOT et M.DAVAL s'interrogent sur l'utilisation de la salle et plus particulièrement sa gestion en demandant comment seront gérés les entrées et sorties. M.SAINTIGNY lui répond que la salle sera utilisée toute l'année et que les responsables d'associations seront responsabilisés. Même s'il est prévu 2 fois 2h de nettoyage par semaine, les associations devront laisser le lieu propre. Il précise que ce sont les responsables d'associations qui disposeront des clefs. Il cite l'exemple de Servance où tout se passe bien et M.PINOT cite l'exemple des vestiaires de foot à Melisey avec le même constat.

M.DAVAL précise qu'à ce jour l'utilisation de la salle a été bâtie selon un planning d'utilisation par l'école de Saint-Barthélémy. Il demande si les autres écoles auront autant d'heures d'accessibilité. Oui, répond M.SAINTIGNY. Le planning évoluera en temps et en heure.

M.DAVAL relance la discussion sur le thème des coûts de fonctionnement trop faibles selon lui. Idée confirmée par M.PERNOT.

M.PINOT reprend la parole en expliquant que l'utilisation de la salle n'est pas l'objet ce soir. Il faudra retravailler dessus en temps et en heure.

M.SAINTIGNY passe au vote à main levée.

**Cette délibération est validée par 28 voix pour, 3 contre, 4 abstentions et 1 refus de vote.**

## **LES COMPTES DE GESTION 2008: CCHVO, OM, SPANC**

M.SAINTIGNY commence par détailler les points abordés sur les comptes de gestion.

Tout d'abord, celui de la Communauté de Communes, puis des ordures ménagères pour terminer sur celui du SPANC.

Chaque compte de gestion sera décomposé de la manière suivante:

1/ Compte administratif 2/ Décision modificative 3/ Situation budgétaire 4/ Crédits de report

## I. COMPTE DE GESTION CCHVO

### 1/ Compte administratif.

Il affiche un résultat positif de 444 207,36€ en 2008 contre 356 029,58€ en 2007.

### 2/ Décision modificative.

Elle concerne l'achat de la machine à affranchir.

### 3/ Situation budgétaire.

Les dépenses de fonctionnement sont de 185 802,25 €, en amélioration de 12 352,75€.

Les recettes de fonctionnement sont de 318 174,85€, conforme au budget.

Les dépenses d'investissement se montent à 98 557,47€, couvertes à 55% par des subventions.

### 4/ Crédits de report.

Ils sont là pour permettre de payer les factures jusqu'en mars 2009, période du vote du budget pour l'année.

La CCHVO a inscrit 100 000€ sur la réhabilitation des décharges pour couvrir les dépenses de la tranche 1, 50 000€ sur le gymnase de Saint-Barthélémy, et d'autres sommes sur l'OPAH et le périscolaire.

M.DAVAL demande à quoi correspond : 1491.79€. Le Président lui répond qu'il s'agit des dépenses d'informatique de la CCHVO entre autre de l'achat de logiciels, d'un étage supplémentaire pour la photocopieuse, d'antivirus.

Il demande également une précision quant aux dépenses relatives aux gens du voyage. M. le Président lui répond qu'elles seront réalisées ultérieurement.

M.SAINTIGNY laisse la parole à M.PINOT, 1<sup>er</sup> Vice-Président pour procéder au vote.

**Cette délibération est validée par 35 voix pour ,1 contre.**

## II. COMPTE DE GESTION OM.

### 1/ Compte administratif.

Il affiche un résultat positif de 65 438,73€ en 2008 contre 41 212,58€ en 2007, par conséquent une situation satisfaisante et qui nous aidera à réaliser des investissements dans le futur.

### 2/ Décision modificative.

Elle concerne le remplacement d'Isabelle COUTHERUT en congé maternité, par Laure PERNOT sur le site de la déchetterie de Ternuay.

### 3/ Situation budgétaire.

Les dépenses de fonctionnement sont réduites de 24 900€ dû à une baisse du tonnage et un gain sur les charges à caractère général.

Les recettes de fonctionnement se montent à 476 800€. La grande majorité est constituée par la redevance ordures ménagères (439 250€) et le remboursement des rémunérations de personnel (37 522€) par le SYTEVOM.

La seule dépense en investissement a été l'achat des bacs de regroupement pour 7 937,23€.

### 4/ Crédits de report.

2000 € ont été inscrits en cas de besoin d'achat de bacs supplémentaires.

Les annulations et réductions de titres représentent 3 185€ soit 0,73% de la redevance. Il restait à recouvrer 29 921,73€ sur les factures émises depuis 2005.

M.SAINTIGNY laisse la parole à M.PINOT, 1<sup>er</sup> Vice-Président pour procéder au vote.

**Cette délibération est validée par 35 voix pour, 1 contre.**

### III. COMPTE DE GESTION SPANC

#### 1/ Compte administratif.

Il affiche un résultat positif de 1 069,00€ en 2008 contre un déficit en 2007 de 14 908,05€ en investissement et un excédent de 1 502,73€ en fonctionnement.

#### 2/ Décisions modificatives.

Elles sont 2:

- la première concerne l'intégration à la demande du Trésor Public des amortissements du véhicule et du matériel;
- la seconde concerne la répartition entre les articles des charges de personnel.

#### 3/ Situation budgétaire.

Les dépenses de fonctionnement sont en amélioration de 3 908,44€.

Les recettes de fonctionnement sont elle-même positives de 2 215€.

Aucun investissement n'a été réalisé.

A signaler que l'équilibre du budget suppose un abondement du budget général de 16 000€ qui ne pourra être maintenu dans le futur.

#### 4/ Crédits de report.

Ils concernent l'achat de pneus neige pour le véhicule KANGOO.

M.SAINTIGNY laisse la parole à M.PINOT, 1<sup>er</sup> Vice-Président pour procéder au vote.

**Cette délibération est validée par 34 voix pour, 1 contre et 1 abstention.**

## **ORDURES MENAGERES : VOTE DE LA REDEVANCE 2009 ET CAS PARTICULIER**

M.SAINTINGY commence par préciser qu'en 2009, deux montants de redevance existeront: le cas général et le cas particulier.

Premièrement, le cas général.

Pour déterminer la valeur de la part, M.SAINTIGNY décompose le montant final en différents postes. Tout d'abord le poste collecte avec une valeur de base multipliée par le nombre d'habitants. Arrive ensuite le poste traitement qui fluctue par le jeu de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) constituées du regroupement de plusieurs taxes liées à l'environnement qui est évolutive. Elle est à ce jour de 5€ mais peut grimper à 40€ en 2015. S'ajoutent la participation au SYTEVOM et les dépenses de fonctionnement. Avec des recettes de 31 000€, la Communauté de Communes à besoin de trouver une redevance à hauteur de 459 000€. Ce qui ramenée au nombre d'habitant permet d'arriver au montant de 73€. Soit une augmentation de 3€ entre 2008 et 2009 (+1€ lié à la TGAP, +2€ liés à l'augmentation de la population, +1€ liés au coût de la collecte et -1€ lié à la baisse du tonnage).

M.DAVAL demande à combien se monte la baisse du tonnage. M.DALVAL lui répond 120 tonnes.

M.PERNOT relance en demandant pourquoi on augmente le montant de la redevance. M.SAINTIGNY lui précise que sur avis de la commission environnement puis gestion, la communauté de communes préfère garder des fonds disponibles pour envisager une collecte sélective à l'avenir par exemple.

M.DALVAL rappelle qu'en 2008 il n'y a pas eu d'augmentation et qu'il y a des paramètres qui ne dépendent pas de la Communauté de Communes comme la révision des prix selon des valeurs d'indices nationaux

**Cette délibération est validée par 34 voix pour, 2 contre.**

Deuxièmement, le cas particulier.

M.SAINTIGNY précise qu'il y a 114 bacs de regroupement sur le territoire. Par conséquent, la collecte est effectuée sur tout le territoire de la Communauté de Communes.

Néanmoins, un certain nombre de personnes ne paient pas, à ce jour la redevance.

Sur recommandation de la Commission Environnement, il a été proposé de ne pas faire payer la part collecte pour les personnes situées à plus de 2kms d'un bac de regroupement.

Le montant de la redevance est de 42€.

**Cette délibération est validée par 35 voix pour, 1 contre.**

## **CONTROLE ENTRETIEN ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF**

M.SAINTIGNY rappelle que ce point inscrit à l'ordre du jour ne sera pas abordé ce soir. Une proposition avait été faite lors du bureau pour équilibrer le budget du SPANC. A ce jour, elle demande un complément de travail.

## **ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE DE PREVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-SAONE**

M.SAINTIGNY expose les difficultés rencontrées quant à la surveillance médicale des agents territoriaux, jusque là assurée par les services de la Mutualité Sociale Agricole. Adhérer au service de Médecine de prévention géré directement par le centre de gestion est une opportunité à saisir en obtenant un service de qualité et un meilleur coût.

Actuellement, le coût devrait être de 350€ par an (soit 70€ par agent) si les visites étaient effectuées.

Par le biais du centre de gestion, le coût reviendrait à 244,50€ (soit 0.3% de la masse salariale).

**Cette délibération est validée par 33 voix pour, 3 contre.**

## **QUESTIONS DIVERSES**

- les cartes communales.

Le Président informe les délégués que 5 communes disposent du document final : BELMONT, SAINT-BARTHELEMY, MONTESSAUX, MIELLIN et LA LANTERNE.

2 communes vont démarrer l'enquête publique début mars : FRESSE et TERNUAY.

Les communes du HAUT-DU-THEM et SERVANCE sont dans la loi Montagne.

- la réhabilitation des décharges.

M.SAINTIGNY laisse la parole à M.CARITEY, 2<sup>nd</sup> Vice-Président.

Il expose aux délégués l'évolution du projet. La tranche 1 qui comprend les communes de FRESSE, LA LANTERNE, TERNUAY et le HAUT-DU-THEM est presque arrivée à terme. Le site du Haut-du-Them est en intempérie.

La tranche 2 a débuté le 16 février avec les sites des communes de MELISEY et SAINT-BARTHELEMY.

Pour ce qui concerne le lot 2 : Végétalisation, la société Hydrogreen interviendra sur l'ensemble des sites à la mi-avril.

M.LOMBARD relate un problème de mauvaise qualité de couverture terreuse qui proviendrait de la RN19, par ailleurs très sale, sur le site à FRESSE.

- la taxe de séjour.

Une relance a été effectuée courant février pour les retardataires qui n'ont pas encore réglé leur taxe de séjour.

La commission paritaire va être réunie courant mars pour réfléchir à l'utilisation du produit de cette taxe.

- le prochain Conseil Communautaire.

La date est fixée au **jeudi 26 mars 2009 à 20h00** à la **salle polyvalente de SERVANCE**.

Vu Le Président,

H.SAINTIGNY